

13 Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le recensement des armes" (n° 6003)

13.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, avant la loi de 2006 sur les armes, 889 937 armes à feu étaient fichées dans le registre central du gouvernement. À la suite de cette loi, 125 000 fusils et pistolets ont été remis et détruits. En juin dernier, il n'y avait plus que 426 939 armes enregistrées. On a donc perdu la trace de plus de 300 000 armes. Certaines sont dans les greniers ou caves de particuliers qui ont peur de devoir les abandonner en les signalant puisque, si on n'est ni chasseur ni collectionneur, il faut justifier que la détention d'arme répond à une réelle nécessité.

Toutefois, l'Institut flamand pour la Paix estime qu'au moins 100 000 armes ont pris place dans un circuit douteux, voire criminel. C'est un problème de sécurité, il faut pouvoir continuer à tracer efficacement les armes.

Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer les chiffres précités ? Quelle est l'estimation de votre administration concernant le nombre de ces armes qui auraient pu se retrouver finalement dans le circuit illégal ? Quelles solutions envisager pour arriver à retrouver ces armes et pour tenter d'encourager les particuliers qui détiennent encore une arme à la signaler ?

13.02 **Jan Jambon**, ministre: Le chiffre de 427 000 provient d'un recensement des armes réalisé entre 2006 et avril 2015. Je vais vous transmettre le tableau en ma possession, qui reprend les chiffres du registre central des armes de septembre dernier. À cette date, le nombre d'armes régularisées était de 453 691 sur un total de 647 000 armes enregistrées. Parmi ces dernières, 140 000 sont encore enregistrées sur la base de l'ancienne législation et font l'objet de différents dossiers de régularisation au sein des provinces et des polices locales. Elles ne sont donc pas comptabilisées au registre central des armes parmi les armes régularisées.

La différence entre les 889 937 armes recensées avant la loi de 2006 et les 647 000 comptabilisées actuellement s'explique en tenant compte des 125 000 armes détruites ainsi que des 140 000 armes qui depuis 2006 ont été abandonnées, saisies, perdues ou volées. Parmi celles-ci, le registre central des armes compte 43 691 armes qui ont été perdues ou volées depuis la loi de 2006. Je vous fournis le tableau avec les chiffres par province.

En ce qui concerne votre deuxième question, je ne sais pas vous dire combien d'entre elles se retrouvent finalement dans le circuit illégal. Comme vous l'avez bien dit, certaines armes peuvent se trouver dans des greniers, des caves. Les armes utilisées dans le circuit illégal peuvent aussi venir d'autres horizons.

Concernant votre troisième question, les solutions pour retracer ces armes et lutter contre le commerce et le trafic d'armes illégales relèvent de la compétence du SPF Justice. Très récemment, le ministre de la Justice a proposé de reprendre ce phénomène dans la note-cadre pour la sécurité intégrale. Il dit prévoir une approche intégrale et intégrée. Je vous renvoie auprès du ministre de la Justice pour plus d'explications mais je tiens également à vous assurer que je soutiens absolument ces démarches qui seront proposées au sein de la note-cadre pour la sécurité intégrale.

Enfin, la réponse à votre dernière question relève aussi de la compétence du ministre de la Justice et nécessite une adaptation de la législation. Comme annoncé très récemment par M. le ministre Geens, il prévoit une nouvelle tentative d'amnistie pour les armes légères afin que les particuliers qui détiennent encore une arme puissent la faire enregistrer. Mais soyez convaincue que, dans notre bataille contre le terrorisme, le ministre Geens et moi-même sommes fort concernés par ce phénomène. Bruxelles paraît être un marché pour les armes illégales et nous devons vraiment attaquer ce phénomène.

13.03 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse et pour ce tableau. C'est assez intéressant. Vous l'avez dit très justement – j'appuie cela et je me réjouis que nous ayons à nouveau la même vision des choses –, bien qu'elle soit louable, il est nécessaire d'adapter la loi sur les armes sur certains aspects. Cette amnistie peut être une bonne chose pour permettre à ceux et celles qui auraient un lien affectif avec leur arme de la rendre légal.

J'ai aussi déjà interrogé le ministre de la Justice. J'attends ses réponses et je me réjouis que nous allions dans une même direction.